

Mon espace citoyen

Les tarifs 2024-2025

Accueil des 3-6 ans et 6-12 ans

Toutes les réservations aux activités se font sur votre Espace citoyen : www.espace-citoyens.net/saint-pierre-les-elbeuf/espace-citoyens.

Attention, l'inscription se fait en deux étapes :

- 1 inscription à l'activité
- 2 réservation des dates souhaitées

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial : Cat A 600 € ; Cat B 600 < 1000 € ; Cat C 1000 < 1200 € ; Cat D ≥ 1200 €. Il n'y a pas de prise en compte du quotient familial pour la catégorie Hors Commune (HC).

Tous les montants indiqués sont en euros

Le mercredi et pendant les vacances scolaires

	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT HC
1/2 journée sans repas*	2,20	3	3,53	3,86	7,80
1/2 journée avec repas*	5,36	6,43	7,07	7,60	12,79
1/2 journée avec repas "panier repas" PAI	3,53	4,23	4,82	5,19	8,98
Journée complète avec repas	6,64	8,30	9,69	10,39	16,38
Journée complète "panier repas" PAI	4,71	6,10	7,34	7,93	12,57
Forfait semaine	29,24	37,32	43,27	46,70	73,49
Forfait semaine "panier repas" PAI	19,60	26,56	31,86	34,70	54,64
Forfait semaine 1 jour férié	23,40	29,88	34,59	37,32	58,79
Forfait semaine 1 jour férié "panier repas" PAI	15,53	21,21	25,38	27,74	43,31
Nuitée	5,89	6,10	6,37	6,43	10,43
Repas à thème	1,82	2,14	2,36	3,48	6,17

*mercredi uniquement

Pénalité de retard, par tranche de 15 minutes, à partir du 2^e retard

5

Pendant le temps scolaire

Atelier détente (garderie)	1,39	1,45	1,50	1,61	1,96
Etude surveillée	2,03	2,14	2,20	2,25	2,41

Accueil des 11-25 ans

Carte d'adhésion annuelle

SAINT-PIERRAIS

HC

5,36

16,83

	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT HC
Repas à thème	1,82	2,14	2,36	3,53	6,17
Nuitée	5,89	6,10	6,32	6,43	10,43
Sortie 1 (piscine, bord de mer, cinéma,...)	1,82	2,14	2,36	3,53	6,17
Sortie 2 (activité, cinéma et restaurant,...)	5,25	5,89	6,96	9,37	14,70
Sortie exceptionnelle (parc d'attraction,...)	25% du prix d'entrée	50% du prix d'entrée	75%		

Restauration scolaire

	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT HC
Repas	0,70	1	3,4	3,55	5,23
Panier repas enfant allergique	0,70	1	1,20	1,50	1,65

Renseignements : Service à la population

✉ servicepopulation@pierrotin.fr ☎ 02 32 96 94 51



Les accueils

Les ateliers détente le matin et le soir

Les enfants sont accueillis dans les lieux où ils sont scolarisés dès 7h le matin et jusqu'à 18h le soir.

Reprise le soir : lundi 2 septembre 2024. Reprise le matin : mardi 3 septembre 2024.

Etude surveillée

Reprise le lundi 9 septembre 2024, fin le jeudi 19 juin 2025.

De 17h à 18h sur les lieux de scolarité de votre enfant. Afin de garantir l'efficacité de cette étude, votre enfant devra rester toute l'heure. Vous n'aurez pas la possibilité de le récupérer avant la fin. A noter que l'étude surveillée a lieu uniquement les lundis, mardis et jeudis.

Le mercredi et pendant les vacances dans les centres de loisirs

Reprise le 4 septembre 2024.

Le mercredi, accueil en demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas ou en journée complète : 7h-18h / demi-journée matin avec repas : 7h-13h30 / sans repas : 7h-11h30 / demi-journée après-midi avec repas : 11h30-18h / sans repas : 13h30-18h.

Pendant les vacances, accueil en journée complète uniquement : 7h-18h.

Dans les deux cas, vous avez la possibilité de déposer votre enfant entre 7h et 9h et de venir le récupérer à partir de 16h30.

Les lieux d'accueil : - enfants de 6 ans et plus : le Cap Jeunes, rue Simone Signoret
- enfants de moins de 6 ans : la Maison des Lutins, rue Hélène Boucher

Pour les enfants à partir de 11 ans

Le Cap Jeunes, rue Simone Signoret, accueille les jeunes à partir de 11 ans pendant la période scolaire, le mardi, jeudi et vendredi, 17h-19h, le mercredi 14h-19h et le samedi 14h-18h.

Pendant les vacances scolaires de 14h à 19h du lundi au vendredi.

Infos pratiques

Votre compte Espace citoyen

Pour toute activité périscolaire et extrascolaire, l'inscription se fait via l'Espace citoyen. Pour vous connecter, rendez-vous sur le site de la Ville dans l'onglet Espace citoyen (vous devez y créer votre compte). Si vous rencontrez des difficultés, contactez le Service à la Population.

Pour les activités périscolaires (atelier détente matin et soir, restauration, étude surveillée) : **vous disposez d'un délai de 48h pour signaler tout changement** concernant la présence ou l'absence de votre enfant. Passé ce délai, toute annulation sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical), toute prestation imprévue sera majorée.

Pour les activités extrascolaires (accueil pendant les vacances et le mercredi), les réservations doivent être faites selon un calendrier établi. Un mail est envoyé aux familles sur chaque période avec une date butoire de réservation.

Facturation

- Prélèvement automatique. Pour cela il vous suffit de compléter un formulaire d'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB.

- Paiement par carte bancaire directement sur votre compte espace citoyen - Vous aurez la possibilité sur votre espace d'adhérer à ce mode de paiement et de régler votre facture par carte bancaire directement via votre espace.

- Paiement directement auprès du Service à la Population par chèque ou en espèce.

⚠ Toute facture non réglée dans les délais impartis est transmise au Trésor public. Une majoration de 20% est appliquée en l'absence de justificatif ou en cas de non-respect du délai de réservation. Les réservations non honorées sans motif justifié sont facturées.

Contacts

Accueil de loisirs 3-6 ans : 02 32 96 59 67

Accueil de loisirs 6-12 ans : 02 32 96 59 66

Cap Jeunes (+11 ans) : 02 32 96 25 13

Service à la population : 02 32 96 94 51

servicepopulation@pierrotin.fr